

## RECLAMATION

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier soit à votre gérant soit auprès du service Administration Clients. Pour bien s'assurer que sa réclamation nous est bien parvenue, nous recommandons au client de nous l'adresser en demandant un accusé de réception à l'adresse suivante :

### **Uncia AM – 94 rue de la victoire 75009 PARIS**

Nous nous engageons à vous envoyer un courrier d'accusé réception sous un délai de 10 jours ouvrables maximum à partir de la date de réception et à vous répondre sous un délai de 2 mois maximum à partir de cette même date.

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez contacter l'AMF dans le cadre des services de gestion pour comptes de tiers ou l'ACP dans le cadre de l'activité en courtage de l'assurance vie.

### **Par courrier : Autorité des Marchés Financiers**

Madame Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
17, place de la Bourse  
75 082 Paris cedex 02

Par internet : à l'aide du formulaire [formulaire de demande de médiation](http://www.amf-france.org/) disponible sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>)

Par télécopie au 01.53.45.59.60

La charte de médiation de l'AMF est librement consultable en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.amf-france.org/Documents/statique/fr/chartemediation.htm>

### **Pour l'ACP**

ACP  
DCPC / SIR  
61 rue Taitbout  
75436 PARIS CEDEX 09  
Téléphone : 01 49 95 49 95 (Accueil téléphonique assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).  
Télécopie : 01 49 95 40 41  
Mail : [info-clientele@acp.banque-france.fr](mailto:info-clientele@acp.banque-france.fr)